Fiche de données de sécurité

selon le Règlement sur les Produits Dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

Date d'émission: 01/01/2016 Date de révision: 01/01/2016 Version: 1.0

RUBRIQUE 1: Identification

Identificateur de produit

: DYNAMIC ® ECO-TSP SUBSTITUTE Nom du produit

Code du produit : Non disponible

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

: Solution de nettoyage pour les surfaces dures Utilisation recommandée

Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Dynamic Paint Products Inc. 7040 Financial Drive

L5N 7H5 Mississauga, ON - Canada

T 905-812-9319

Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : CANUTEC (613) 996-6666

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

Classification de la substance ou du mélange

Classification (GHS-CA)

Skin Irrit. 2 H315 Eye Dam. 1 H318 Skin Sens. 1 H317 Carc. 2 H351 STOT SE 2 H371

Éléments d'étiquetage

Etiquetage GHS-CA

Pictogrammes de danger (GHS-CA)





GHS05

GHS07

GHS08

Mention d'avertissement (GHS-CA) : Danger

Mentions de danger (GHS-CA) H315 - Provoque une irritation cutanée

H318 - Provoque des lésions oculaires graves H317 - Peut provoquer une allergie cutanée

H351 - Susceptible de provoquer le cancer

H371 - Risque présumé d'effets graves pour les organes

P201 - Se procurer les instructions avant utilisation Conseils de prudence (GHS-CA)

P202 - Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité P260 - Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols

P264 - Se laver les mains, les avant-bras et le visage soigneusement après manipulation

P270 - Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit

P272 - Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de

protection des yeux/un équipement de protection du visage

P308+P311 - EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin

P302+P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau P362+P364 - Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation

P332+P313 - En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin

P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer

P310 - Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin

P405 - Garder sous clef

P501 - Éliminer le contenu et le récipient conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et internationale.

2.3. **Autres dangers**

Pas d'informations complémentaires disponibles

Toxicité aiguë inconnue (GHS-CA)

Non applicable.

01/01/2016 FR (français) Page 1

Fiche de données de sécurité

selon le Règlement sur les Produits Dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

RUBRIQUE 3: Composition/information sur les ingrédients

3.1. Substance

Non applicable.

3.2. Mélange

Nom	Identificateur de produit	%
1-Phénoxypropan-2-ol	(n° CAS) 770-35-4	5.2145
Acide dodécylbenzènesulfonique	(n° CAS) 27176-87-0	3.588
Diéthanolamine	(n° CAS) 111-42-2	1.9856
Métasilicate de sodium	(n° CAS) 6834-92-0	0.467
D-Limonène	(n° CAS) 5989-27-5	0.0467
Salicylate de benzyle	(n° CAS) 118-58-1	0.0467
α-Hexylcinnamaldéhyde	(n° CAS) 101-86-0	0.0467

RUBRIQUE 4: Premiers soins

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins après inhalation

- : S'il y a difficulté à respirer, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Consulter un médecin en cas de malaise.
- Premiers soins après contact avec la peau
- : En cas de contact, rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau. Retirer les vêtements/souliers contaminés. Laver les vêtements avant de les porter à nouveau. Si une irritation cutanée se développe et persiste, consulter un médecin.

Premiers soins après contact oculaire

- : En cas de contact, rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau pendant au moins 15 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles de contact si l'opération est aisée. Consulter immédiatement un médecin. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
- Premiers soins après ingestion
- : Si le produit a été ingéré, ne PAS provoquer le vomissement à moins que ceci ait été demandé par du personnel médical. Ne jamais administrer quoi que ce soit par voie orale à une personne inconsciente. Consulter un médecin en cas de malaise.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/lésions après inhalation

- : Peut causer l'irritation des voies respiratoires.
- Symptômes/lésions après contact avec la peau
- Provoque une irritation cutanée. Les symptômes peuvent inclure rougeur, oedème, assèchement, déshuilement et gerçure de la peau. Peut provoquer une allergie cutanée.
- Symptômes/lésions après contact oculaire
- Provoque des lésions oculaires graves. Les symptômes peuvent inclure un inconfort ou des douleurs, des clignements excessifs des paupières et des productions de larmes, avec une rougeur prononcée et un gonflement de la conjonctive. Peut provoquer des brûlures.
- Symptômes/lésions après ingestion
- : Peut être nocif si avalé. Peut causer un malaise gastro-intestinal, de la nausée ou des vomissements.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Les symptômes peuvent ne pas apparaître immédiatement. En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible, lui montrer l'étiquette ou la fiche signalétique).

RUBRIQUE 5: Mesures à prendre en cas d'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

: Traiter pour les matériaux environnants.

Agents d'extinction non appropriés

: Inconnu.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie

: Les produits de combustion peuvent inclure, sans s'y limiter : oxydes de carbone.

5.3. Conseils aux pompiers

Protection en cas d'incendie

: Rester en amont du vent par rapport à l'incendie. Porter un habit pare feu complet incluant un équipement de respiration (SCBA).

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales

: Porter les vêtements protecteurs recommandés dans la section 8. Isoler la zone de danger et interdire l'accès au personnel non protégé et non autorisé.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations de drainage, les égoûts, les fossés et les cours d'eau. Pour empêcher une contamination de l'environnement, réduire au minimum la consommation d'eau

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention

: Contenir et/ou absorber le déversement avec une substance inerte (par ex. du sable ou de la vermiculite) puis placer ensuite dans un conteneur adapté. Ne pas laisser s'écouler dans les égouts ni dans les cours d'eau. Utiliser l'équipement de protection personnelle (EPP) approprié.

Procédés de nettoyage

 Déblayer la substance avec une pelle et la placer dans un conteneur de récupération. Le produit déversé peut créer un risque de glissement.

01/01/2016 FR (français) 2/6

Fiche de données de sécurité

selon le Règlement sur les Produits Dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

Référence à d'autres sections

Voir la section 8 pour des conseils supplémentaires sur l'équipement de protection, et la section 13 pour plus de conseils sur l'élimination.

RUBRIQUE 7: Manutention et stockage

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

: Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas respirer les poussières /fumées/ gaz/brouillards/ vapeurs/aérosols. Ne pas avaler. Manipuler et ouvrir les conteneurs avec précaution. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Utiliser seulement en plein air ou dans un

Lessiver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Se laver les mains avant de manger, Mesures d'hygiène de boire ou de fumer.

Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage

: Conserver hors de la portée des enfants. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Conserver à température ambiante. Conserver loin de la chaleur extrême et du gel.

Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Non disponible.

RUBRIQUE 8: Contrôle de l'exposition/ protection individuelle

Paramètres de contrôle

Diéthanolamine (111-42-2)		
ACGIH	ACGIH TWA (mg/m³)	1 mg/m³ (fraction inhalable et vapeur)
NIOSH	NIOSH REL (TWA) (mg/m³)	15 mg/m³
NIOSH	NIOSH REL (TWA) (ppm)	3 ppm

Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

: Aérer/ventiler les lieux pour garder l'exposition aux niveaux de poussières en suspension,

émanations chimiques, fumée, etc, en dessous des limites permises.

Protection des mains

Porter des gants résistant aux produits chimiques.

Protection oculaire

Porter des lunettes de protection contre les poussières/les éclaboussures (correctement ajustées), ainsi qu'une protection faciale (écran facial).

Porter un vêtement de protection approprié.

Protection de la peau et du corps

Protection des voies respiratoires

Aucun nécessaire en condition normale d'utilisation. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Le choix de l'appareil de protection respiratoire doit être fondé sur les niveaux d'expositions prévus ou connus, les dangers du produit et les limites

d'utilisation sans danger de l'appareil de protection respiratoire retenu.

Contrôle de l'exposition de l'environnement

Autres informations

Maintenir les niveaux sous les seuils de la protection environnementale de la communauté.

Ne pas manger, fumer ou boire là où la substance est manipulée, traitée ou stockée. Se laver les mains minutieusement avant de manger ou de fumer. À manipuler selon les pratiques de sécurité et d'hygiène industrielles établies.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : Liquide

Apparence Aucune donnée disponible.

Couleur Limpide. Odeur Odeur d'orange

Seuil olfactif Aucune donnée disponible

Hα 85 - 105

pH solution Aucune donnée disponible Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1) : Aucune donnée disponible Vitesse d'évaporation relative (éther=1) : Aucune donnée disponible Point de fusion : Aucune donnée disponible Point de congélation Aucune donnée disponible Point d'ébullition Aucune donnée disponible Point d'éclair : Aucune donnée disponible Température d'auto-inflammation : Aucune donnée disponible Température de décomposition Aucune donnée disponible

Inflammabilité (solide, gaz) Non inflammable

Pression de vapeur : Aucune donnée disponible Pression de vapeur à 50 °C : Aucune donnée disponible

01/01/2016 FR (français) 3/6

Fiche de données de sécurité

selon le Règlement sur les Produits Dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

Densité relative de vapeur à 20 °C : Aucune donnée disponible

Densité relative : 1.01

Densité relative de saturation mélange vapeur/air : Aucune donnée disponible

Masse volumique : Aucune donnée disponible

Densité relative de gaz : Aucune donnée disponible

Solubilité dans l'eau : Soluble

Log Pow : Aucune donnée disponible
Log Kow : Aucune donnée disponible

Viscosité, cinématique : 1.0 – 10.0 cps @ 25.0 °C Spindle 1 @ 20 RPM lorsqu'elle est faite. Viscosité peut diminuer au

fil du temps.

Viscosité, cinématique (valeur calculée) (40 °C) : Aucune donnée disponible Propriétés explosives : Aucune donnée disponible Propriétés comburantes : Aucune donnée disponible Limites d'explosivité : Aucune donnée disponible Limite inférieure d'explosivité (LIE) : Aucune donnée disponible Limite supérieure d'explosivité (LSE) : Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Teneur en COV : 8,76 %

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Aucun dans les conditions normales d'utilisation.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales d'entreposage.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucun dans les conditions normales d'utilisation.

10.4. Conditions à éviter

DL50 cutanée lapin

Chaleur. Matériaux incompatibles.

10.5. Matières incompatibles

Acides.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Peut inclure, sans s'y limiter : oxydes de carbone.

RUBRIQUE 11: Données toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Non classé.

DYNAMIC ® ECO-TSP SUBSTITUTE	
DL50 orale rat	> 2000 mg/kg
DL50 cutanée lapin	> 2000 mg/kg
CL50 inhalation rat	> 20 mg/l/4h
1-Phénoxypropan-2-ol (770-35-4)	
DL50 orale rat	2830 mg/kg
Acide dodécylbenzènesulfonique (27176-87-0)	
DL50 orale rat	1260 mg/kg
Diéthanolamine (111-42-2)	
DL50 orale rat	0,62 ml/kg
D-Limonène (5989-27-5)	
DL50 orale rat	4400 mg/kg

Salicylate de benzyle (118-58-1)	
DL50 orale rat	2227 mg/kg
DL50 cutanée lapin	14150 mg/kg
α-Hexylcinnamaldéhyde (101-86-0)	

> 5 g/kg

α-Hexylcinnamaldéhyde (101-86-0)	
DL50 orale rat	3100 mg/kg
DL50 cutanée lapin	> 3000 mg/kg
Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Provoque une irritation cutanée.

01/01/2016 FR (français) 4/6

Fiche de données de sécurité

selon le Règlement sur les Produits Dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Provoque des lésions oculaires graves.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Peut provoquer une allergie cutanée.
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Cancérogénicité	Suscentible de provoquer le cancer

Cancerogenicite	. Ousceptible de provoquer le carleer.
Diéthanolamine (111-42-2)	

Diction of the 42 2)	
Groupe IARC	2B - Peut-être cancérogène pour l'homme
D-Limonène (5989-27-5)	
Groupe IARC	3 – Inclassable
Statut du Programme de toxicologie national (NTP)	1 - Preuves de cancérogénicité
Target (Community and an about the community of the commu	Occupitations des després d'approphies les sellantes de després de la company de la co

Toxicité pour la reproduction : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles : Risque présumé d'effets graves pour les organes. (exposition unique)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. (exposition répétée)

Danger par aspiration : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Symptômes/lésions après inhalation : Peut causer l'irritation des voies respiratoires.

Symptômes/lésions après contact avec la peau : Provoque une irritation cutanée. Les symptômes peuvent inclure rougeur, oedème, assèchement, déshuilement et gerçure de la peau. Peut provoquer une allergie cutanée.

Symptômes/lésions après contact oculaire : Provoque des lésions oculaires graves. Les symptômes peuvent inclure un inconfort ou des douleurs, des clignements excessifs des paupières et des productions de larmes, avec une

couleurs, des dignements excessifs des paupières et des productions de larmes, avec une rougeur prononcée et un gonflement de la conjonctive. Peut provoquer des brûlures.

Symptômes/lésions après ingestion

: Peut être nocif si avalé. Peut causer un malaise gastro-intestinal, de la nausée ou des

vomissements.

Autres informations : Voies d'exposition possibles : ingestion, inhalation, peau et yeux.

RUBRIQUE 12: Données écologiques

12.1. Toxicité

Ecologie - général : Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

12.2. Persistance et dégradabilité

DYNAMIC ® ECO-TSP SUBSTITUTE	
Persistance et dégradabilité	Non établi.
Salicylate de benzyle (118-58-1)	
Persistance et dégradabilité	Non établi.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

DYNAMIC ® ECO-TSP SUBSTITUTE	
Potentiel de bioaccumulation	Non établi.

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles.

12.5. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles.

RUBRIQUE 13: Données sur l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations pour l'élimination des déchets

: Ces matériaux doivent être éliminés dans le respect de toutes les réglementations locales, régionales, provinciales et fédérales. La génération de déchets doit être évitée ou minimisée partout où cela est possible.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de Transport des marchandises dangereuses

Transport des marchandises dangereuses

Non réglementé

RUBRIQUE 15: Informations sur la réglementation

Tous les composants de ce produit sont inscrits aux ou exclus des inventaires canadiens de la LIS (Liste Intérieure des Substances) et la LES (Liste Extérieure des Substances).

01/01/2016 FR (français) 5/6

Fiche de données de sécurité

selon le Règlement sur les Produits Dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

RUBRIQUE 16: Autres renseignements

Date d'émission: 01/01/2016Date de révision: 01/01/2016Indications de changement: Aucun(e).Autres informations: Aucun(e).

Clause de non-responsabilité: nous croyons que les affirmations, les informations techniques et les recommandations contenues dans la présente sont véridiques, mais elles sont données sans garantie d'aucune sorte. Les informations contenues dans ce document s'appliquent à cette substance spécifique comme fournie. Elles peuvent ne pas être valables pour cette substance si elle est utilisée en combinaison avec toute autre substance. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de s'assurer de la pertinence et de l'intégralité de cette information quant à l'usage particulier qu'il en fera.

01/01/2016 FR (français) 6/6